Envoyé en préfecture le 20/11/2019

Reçu en préfecture le 20/11/2019

Affichá la

540

ID: 080-200082063-20191112-D59-DE

République française Département SOMME Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

## COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS Séance du 12 novembre 2019

	Conseillers en	52	
	exercice		
	Présents	37	
	Qui ont pris	40	
	part au vote		

Vote UNANIMITE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le :

20 NOV, 2019

Et publication le :

20 NOV. 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze novembre à quinze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances.

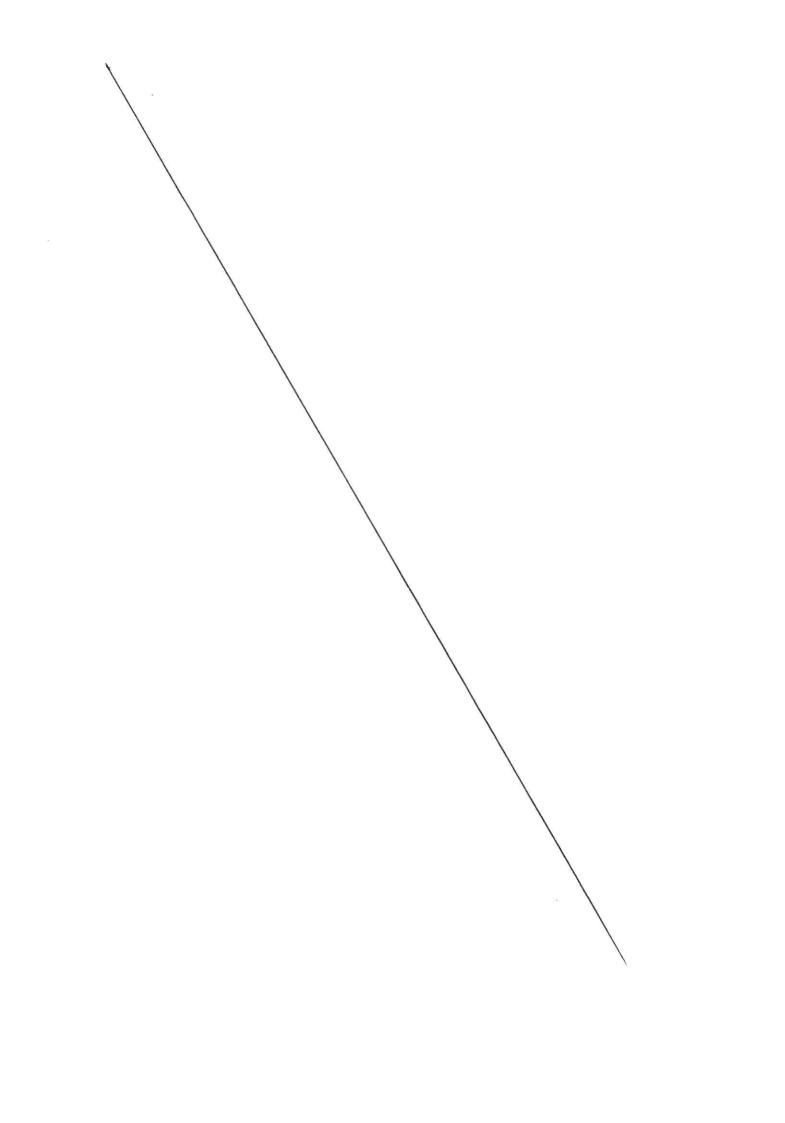
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le cinq novembre deux mille dix-neuf.

Présents: M. GEST, Mme FOURE, M. MERCUZOT, Mmes HAMADI, RODINGER, MM. HERNANDEZ, DESSEAUX, RENAUX, Mme FINET, MM. DEBART, LORIC, CANDELA, Mme PINON, M. DE WITASSE-THEZY, Mme BRIAULT, MM. MAGNIER, SOMON, DEFLESSELLE, Mmes MARCEL, MAILLART, WU, MM. WATELAIN, BEAUVARLET, Mme LEMAIRE, MM. LETESSE, FRANCOIS, VILLAIN, LEPERS, DESFOSSES, BLEYAERT, LEFEUVRE, LENGLET, Mmes THIEBAUT, DE WAZIERS, M STOTER, SIMON, GREVIN.

Excusés, absents: MM. FRADCOURT, SAVREUX, RIFFLART, Mme BOHAIN, MM. JARDE, DURIEUX, LOGNON, BABAUT, GERARD, Mme CARPENTIER, MM. DELNEF, DESTOMBES.

## Pouvoirs:

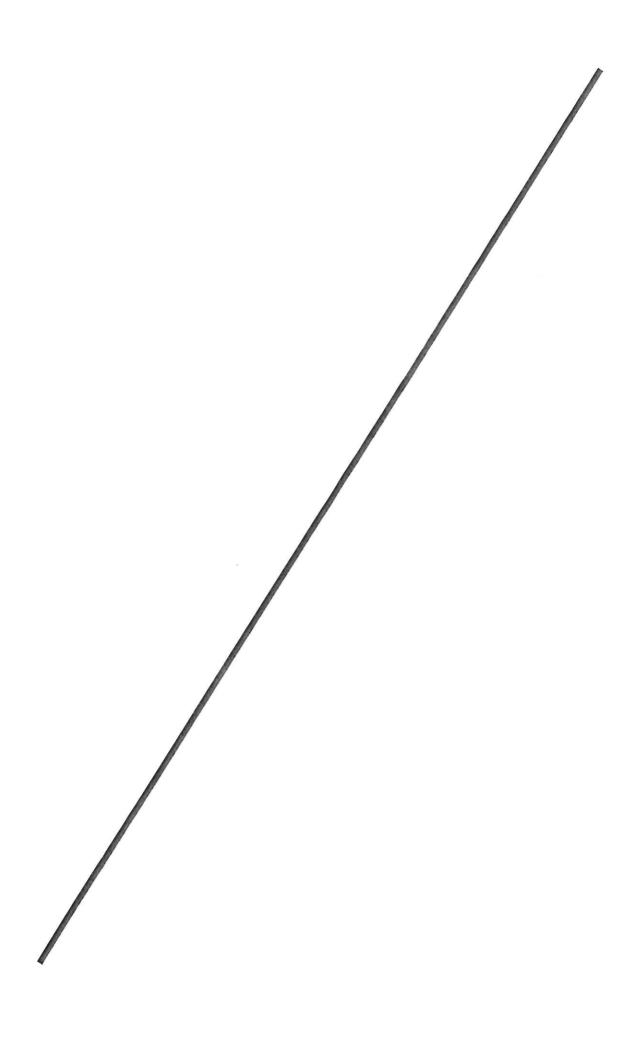
- M. AMARA à Mme MARCEL
- M. CLAISSE à Mme FOURE
- M. PETIT à M. MAGNIER



**Début de la séance**: 15h30 **Fin de la séance**: 16h39

16h12 : Arrivée de M. DESFOSSES
16h19 : Sortie de Mme. FOURE
16h24 : Sortie de M. STOTER
16h32 : Sortie de M. MERCUZOT

Séance présidée par : M. Alain GEST, Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.



## COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS Séance du 12 novembre 2019

**DÉLIBÉRATION 2019/** 

OBJET: Participation à Ecoloustics en lien avec la F.D.E.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er août 2018 portant création du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois,

Le comité syndical du pôle métropolitain

## **DELIBERE**

Article 1 : Le comité syndical décide de s'associer au partenariat avec la Fédération Départementale de l'Energie afin répondre collectivement aux enjeux énergétiques de demain et à la sensibilisation des plus jeunes et de leurs parents.

Article 2 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DENTINOCAL C. FINET

La présente délibération peut, si elle est contestée <u>dans un délai de deux mois</u> à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS.

POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS Participation à Ecoloustics en lien avec la F.D.E.

garganinen at arratar a sameleenittelit \$2.7